



Les seniors dans l'entreprise : contraintes ou opportunités ? Les nouvelles obligations légales à mettre en œuvre.

Mercredi 2 juin 2010 - Groupe IGS - Paris 17^e

Programme

8h30
9h > 12h30

Accueil des participants

Négocier l'emploi des seniors, une nouvelle donne

- Identifier les cadres de l'action et l'avancée des négociations interprofessionnelles.
- Mieux adapter son mode de dialogue social et sa stratégie RH : le diagnostic et les priorités spécifiques à chaque entreprise.
- Pour construire un accord : la catégorie des seniors en fonction des différents métiers, les priorités d'actions et les principaux indicateurs à retenir ainsi que les instances de suivi ad hoc.
- Comment faire le lien avec les pratiques de management opérationnel ?

12h30 > 14h
14h > 17h30

Pause déjeuner

Manager les seniors, les pratiques les plus efficaces

- Comment construire et suivre un plan d'actions efficace pour l'entreprise prolongeant l'accord (ou indépendant de l'accord) et impliquant les responsables opérationnels ?
- Pourquoi et comment maintenir en emploi les seniors et favoriser les coopérations intergénérationnelles ?
- Quel rôle accorder au management ou comment faire évoluer les outils de gestion de carrière ?

990€HT
1184,04€TTC

Qui est concerné ?

- DRH,
- Responsable des RH,
- Chargé de mission RH,
- Responsable emploi et mobilité,
- Responsable projet GPEC,
- Responsable gestion de carrières,
- Responsable métier,
- Responsable formation,
- Responsable recrutement,
- Juriste,
- Directeur général...

ÇA COMMENCE À
QUEL ÂGE... SENIOR... ?



Contact



Les ateliers Repères RH

CLARIFIER ET AGIR EFFICACEMENT



Bulletin d'inscription

A retourner cacheté et signé par fax au 01.56.79.69.25 ou par email (scanné) à igsfc@groupe-igs.fr ou par courrier à : Service marketing IGS Formation Continue, 1 rue Jacques Bingen, 75017 Paris

Je m'inscris à l'Atelier Repères RH « **Les seniors dans l'entreprise : contraintes ou opportunités ?** »

Session du Mercredi 2 juin 2010 - Tarif : 7 heures : 990^{€HT} - 1184,04^{€TTC}

J'ai bien pris note des conditions d'annulation

J'accepte de recevoir des informations de IGS Formation Continue

Participant

M/Mme.....

Fonction.....

Service.....

Tél.....

Fax.....

Email.....

Responsable suivi inscription

M. /Mme.....

Fonction.....

Service.....

Société / Etablissement.....

Adresse.....

.....

.....

Code Postal Ville.....

N° TVA intra communautaire.....

Siret.....

NAF / Activité.....

Nbre salariés / Habitants.....

Tél.....

Fax.....

email.....

Adresse de facturation (si différente)

M /Mme.....

Société / Etablissement.....

Adresse.....

.....

.....

Code Postal Ville.....

Tél.....

Fax.....

email.....

Cachet de votre société

Mentions légales

Lieu de la formation : Les Ateliers Repères RH IGS se déroulent au Siège du Groupe IGS, 1 rue Jacques Bingen 75017 Paris.

Action de formation relative à l'économie et à la gestion des entreprises. Nombre de participants limité à 50 par formation. Numéro de formateur IGS FC : 11.75.21061.75

Conditions d'inscription

Les frais de participation comprennent : la formation, le support pédagogique et la collation. Les frais de déplacement restant à votre charge exclusive. A réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture qui tient lieu de Convention de Formation Simplifiée. Conditions et moyens de paiement : par virement bancaire à notre banque HSBC 30056, libellé au nom de IGS Formation Continue, guichet 00728, compte n° 07283681223, clé 81 ou par chèque à l'ordre d'IGS FORMATION CONTINUE. Le règlement doit obligatoirement être effectué avant l'Atelier Repères RH (réception de l'ordre de virement ou du chèque), à défaut, votre inscription à la formation ne sera pas effective. Pour les organismes soumis au code des marchés publics, la facture leur sera communiquée après la formation. A compter de cette date, le règlement devra être effectué au plus tard dans les 45 jours. ATTENTION : Il vous appartient de vérifier l'imputabilité de votre stage auprès de votre OPCA, de faire votre demande de prise en charge avant la formation et de vous faire rembourser les sommes correspondantes.

Conditions d'annulation

Jusqu'à 11 jours calendaires avant le début de l'événement, le remboursement des droits d'inscription se fera sous déduction d'une retenue de 10% des frais de participation, à titre de clause pénales. Pour toute annulation 10 jours calendaires avant la formation, les frais de participation resteront dus en totalité, à titre de clause pénales, mais les participants pourront se faire remplacer. Toute annulation devra être confirmée par lettre recommandée avec accusé de réception. Ces pénalités ne sont pas imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation. Les organisateurs se réservent le droit de reporter la formation et de modifier le contenu de son programme si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent ou en raison d'un trop faible nombre de participants. Dans cette hypothèse les sommes versées par les participants leur seront restituées. Ces informations sont nécessaires à notre société pour traiter votre inscription. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service marketing. Toute personne peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement ou à la cession des données la concernant.